

SCP
Henri-Luc BOISLEUX
Emmanuel FISCHER
Huissiers de Justice associés
15 Rue de Wissocq - BP 30007
62501 Saint-Omer
☎ gestionnaire : 03 21 38 25 75
☎ : 03 21 38 04 86
☎ : 03 21 38 53 44
hlb-huissier62@orange.fr
Caisse Des Depots Et Consignations
IBAN N°: FR 91 40031 00001 0000118840Y 47

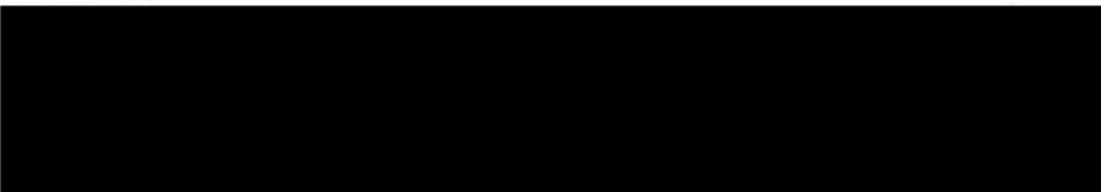
PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

LE VENDREDI DOUZE JANVIER DEUX MILLE DIX HUIT

A LA DEMANDE DE :

La CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE, société Coopérative à capital variable, inscrite au RCS de LILLE-METROPOLE sous le n° 440 676 559, ayant son siège social au 10 avenue Foch à LILLE (59020), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège

EN VERTU :



Je, Henri-Luc BOISLEUX, Huissier de Justice membre de la Société Civile Professionnelle Henri-Luc BOISLEUX et Emmanuel FISCHER, audienciers près les Tribunaux de SAINT-OMER (62500), y domicilié 15 rue de Wissocq, soussigné,

Conformément aux dispositions de l'article L322-2 et des articles R322-1 à R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution, certifie m'être rendu ce jour à l'adresse suivante :

626 rue du Volga à (62610) LOUCHES

A l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens et droits immobiliers qui y sont situés et appartenant à :



Dont le requérant poursuit la saisie et la vente suite à la signification d'un commandement de payer valant saisie en date du 27 octobre 2017.

DEFERANT A CETTE REQUISITION

J'ai constaté ce qui suit :

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**
COPIE
EXPEDITION

COUT DE L'ACTE

Décret n°2016-230 du 26 février 2016
Arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs
réglementés des huissiers de justice

Emolument (Art R444-3 C. Com)	220,94
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
Total HT	228,61
TVA (20,00 %)	45,72
Taxe forfaitaire (Art 302 bis du CGI)	14,89
Total TTC	289,22

Acte soumis à la taxe



Références : 30812
HLB - PVSIMDESC

Il s'agit d'une maison individuelle ancienne, construite en briques, avec toiture en tuiles.

Elle se compose d'un séjour en deux parties avec cheminée centrale, une cuisine, un cellier, une salle de bains et deux chambres à l'étage.

L'immeuble est chauffée par des climatiseurs réversibles sur une pompe à chaleur, ainsi que par un insert dans la pièce principale.

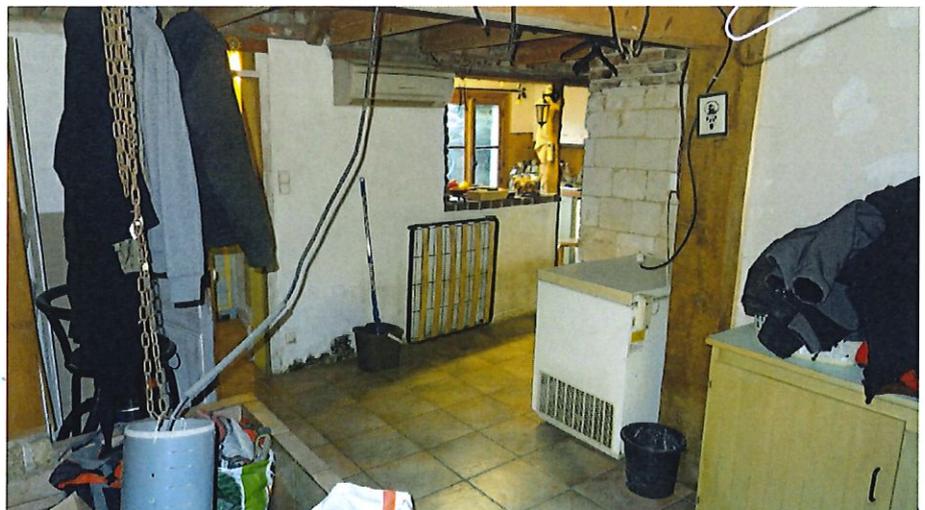
Les fenêtrures anciennes sont en simple vitrage.

Madame [REDACTED] déclare que l'immeuble n'est actuellement pas couvert par une assurance.

La surface habitable, suivant attestation jointe, est de 68.75 m².



Je constate la présence d'une cheminée centrale en briques et en pierres, avec insert.
Il y a également un placard à deux portes à l'arrière.





SÉJOUR :

On y accède par une porte d'entrée en bois peint avec vitrage.

Le sol est constitué d'un carrelage.

Je constate qu'il n'y a pas de plinthes.

Le mur en façade est constitué de torchis peint.

Le mur arrière est constitué de parpaings recouverts de placoplâtre peint.

Cette pièce est éclairée par deux doubles fenêtres anciennes, avec volets battants en bois.

Le plafond est en bois teinté, avec poutres apparentes.



CUISINE :

Cette pièce, située sur l'arrière, est ouverte sur le séjour.

Le sol est constitué d'un carrelage identique à celui de la pièce précédente.

Les murs sont peints.

La pièce est éclairée par une double fenêtre ancienne et par une porte-fenêtre donnant sur le jardin.

Il y a une structure avec un plan de travail carrelé.

Je constate la présence d'un évier à deux bacs.





SALLE DE BAINS :

Le sol est constitué d'un carrelage identique à celui de la pièce précédente.

Les murs sont en partie recouverts d'un lambris en PVC.

Le plafond est constitué d'aggloméré récent brut.

La pièce est éclairée par une petite fenêtre basculante en PVC.

Cette pièce est chauffée par un radiateur électrique simple.

Le lavabo en émail est posé sur une structure carrelée.

Je constate la présence d'une cuvette de W.C.

Il y a également une douche d'angle à deux portes coulissantes.



CELLIER :

On y accède par une porte ancienne en bois peint.

Le sol est constitué d'un carrelage.

Les murs anciens sont peints.

Le plafond est recouvert d'un lambris.

La pièce est éclairée par une fenêtre en bois teinté.

Je constate la présence d'un cumulus et d'un tableau de fusibles récent.



ÉTAGE :

On y accède par un escalier de meunier.



PALIER :

Le sol est constitué d'un plancher.

Les murs et le plafond sont recouverts d'un placoplâtre brut.

Il y a deux chambres mansardées à l'étage.

CHAMBRE À GAUCHE :

On y accède par une porte coulissante vitrée.

Le sol est constitué d'un plancher brut.

Les murs et le plafond sont peints.

La pièce est éclairée par une fenêtre de toit.

Je constate la présence d'un placard à deux portes coulissantes.



CHAMBRE À DROITE :

On y accède par une porte en bois.

Le sol est constitué d'un plancher brut.

Les murs sont recouverts d'un lambris.

Le plafond est peint.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre de toit en bois clair.



EXTÉRIEUR :

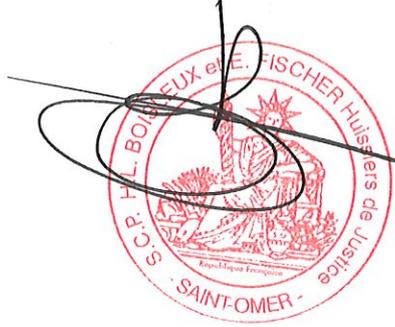
Il y a une dépendance ancienne dans le prolongement de la maison, dont le sol est en terre battue et les murs en torchis.

Je constate également la présence d'une dépendance ancienne en briques, avec toiture en tuiles, comportant trois box et une étable.



oOo

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.





1, rue Cassini
BP 60 117 - BLENDÉCQUES
62502 SAINT-OMER Cedex
Tél. : 03.21.38.15.21
Fax : 03.21.95.22.00
www.ingeo.fr

SAINT-OMER ■
ARRAS ■
AIRE-SUR-LA-LYS ■
LUMBRES ■
SAINT-POL-SUR-TERNOISE ■
LILLE ■
PARIS ■

ATTESTATION DE SURFACE HABITABLE

(Dans le cadre de la Loi n°89 – 462 du 06 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86 – 1290 du 23 décembre 1986 – article 40 modifié par la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 à l'exclusion de toute autre définition de surface)

Propriété de



**Habitation : 626, rue du Volga
62610 LOUCHES**

Cette habitation a une surface habitable de : 68,75 m²

Fait pour valoir ce que de droit
A Saint Omer, le 24 janvier 2018

M. GERONNEZ

